الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
المؤسسة العمومية للإذاعة المسموعة

مديرية الوسائل العامة
الإذاعة الجزائرية

ALGERIAN RADIO

N°:1193/DMG/2026.

Alger, le 29 Janvier 2026

Aux Candidats ayant retiré
La commande formalisée n° 20/26.

Objet : A/S Réponse à une demande d'éclaircissements relative à La commande formalisée n° 20/26 ayant pour objet « Fourniture, installation et mise en marche d'un poste transformateur MT/BT de 250 KVA au niveau de la Villa Des Arbres sise au 12 Rue Shakespeare – Al Mouradia».

Faisant suite à la réception d'une demande d'éclaircissements relative à la commande formalisée cité en objet, nous vous informons que, conformément aux exigences de Sonelgaz, l'entreprise chargée de la réalisation des travaux d'installation des équipements électriques doit disposer d'un agrément Sonelgaz spécifique à son activité.

À cet effet, nous vous précisons que l'agrément du fournisseur des équipements ne saurait, à lui seul, satisfaire à cette exigence. L'entreprise chargée de l'exécution des travaux doit justifier de son propre agrément, requis pour la validation de son intervention.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Salutations distinguées.

Le Directeur des Moyens Généraux

Directeur des Moyens Généraux

Abdemadjid AISSA